

Rejoindre Ecominéro ? Rien de plus simple !



En tant que **fabricant, importateur ou distributeur de produits ou matériaux de construction destinés au secteur du bâtiment** (PMCB), vous devez désormais adhérer à un éco-organisme pour financer et organiser la gestion des déchets issus de vos produits. C'est ce que l'on appelle la **Responsabilité Elargie du Producteur (REP)**, obligation légale inscrite au code de l'environnement.

Votre adhésion en 5 minutes chrono :

1

Depuis le site ecominero.fr, cliquez sur le bouton «Adhérer».

2

Sélectionnez la/les catégorie(s) de produits mis sur le marché par votre société.

À noter : choisissez d'adhérer à l'éco-organisme de votre choix pour la catégorie 2.

3

Complétez le formulaire d'adhésion (les champs avec un astérisque sont obligatoires) et validez votre demande d'adhésion.

À noter : vous devrez renseigner les 3 types d'utilisateurs suivants :

- **Gestionnaire** : Il renseigne les informations sur la société, invite des utilisateurs et déclare les mises en marché.
- **Signataire** : il signe le contrat d'adhésion et il a les mêmes droits que le gestionnaire.
- **Comptable** : il a accès à l'historique des déclarations et des factures.

Astuce : pour faciliter le remplissage du formulaire, munissez-vous du KBIS de votre entreprise.

Et parce que nous avons pensé à tout, **Ecominéro** vous propose une solution unique avec des éco-organismes partenaires pour vous garantir **la prise en charge à 100 % de la REP PMCB (catégorie 1* & catégorie 2**)**.

Comment cela fonctionne :

1. **Pour la catégorie 1 :** adhérez à **Ecominéro**
2. **Pour la catégorie 2 :** depuis votre espace client **Ecominéro**, choisissez la solution qui vous convient le mieux

Ainsi vous réalisez une seule déclaration et **Ecominéro** s'occupe du reste.

* **Catégorie 1** : produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse de minéraux ne contenant ni verre, ni laine minérale ou plâtre.

** **Catégorie 2** : autres produits et matériaux de construction.

Et après ?

4

Vous recevez un e-mail pour créer votre accès à l'espace Ecominéro. Cet espace dédié vous permet d'accéder à tous vos documents utiles (contrat, attestation d'adhésion...) pour faciliter vos démarches.

Un mail de confirmation d'inscription est également envoyé aux différents utilisateurs afin d'initialiser leur mot de passe.

5

Après validation de votre demande d'adhésion par Ecominéro, le contrat d'adhésion est envoyé au signataire identifié pour signature via Docusign.

Si vous avez opté pour une adhésion sur la catégorie 2, le signataire recevra un mail pour signer et parapher son contrat avec l'éco-organisme partenaire via Docusign.

6

Ensuite, votre attestation d'adhésion ainsi que votre numéro d'identifiant unique délivré par l'ADEME (IDU) vous sont adressés par e-mail.

L'IDU est la preuve que votre entreprise adhère à un éco-organisme pour la gestion de ses déchets comme l'y oblige la loi.

Bienvenue chez Ecominéro,
merci pour votre confiance !

Contactez-nous

Notre équipe se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

0 805 03 77 00

Service & appel gratuits

adhesion@ecominero.fr

Suivre nos actualités et les infos REP

En vous inscrivant à notre **newsletter**, sur **www.ecominero.fr**

Nous suivre sur les réseaux sociaux

